

norable représentant de Hamilton prétend que toutes ces dispositions sont contenues dans le bill. Mais le fait est qu'elles ne s'y trouvent pas. Si le Gouvernement veut les y insérer, je suis prêt à accepter l'amendement qu'on propose. Que peut-on désirer de plus? Je ne suis pas ici pour soutenir coûte que coûte le parti libéral, alors même qu'il commettrait des erreurs, et mes fonctions de sénateur ne comportent pas que je doive me cantonner dans les traditions et les idées du parti libéral. Mes amis de la droite ne sont pas plus justifiés d'appuyer le Gouvernement, quand ils sentent dans leur cœur et dans leur âme que les mesures que ce Gouvernement préconise ne sont pas équitables. J'appartiens au parti libéral du Canada, et je suis fier de ses traditions comme de tout ce qu'il a accompli depuis Papineau, Lafontaine et Baldwin, et plus particulièrement depuis l'avènement de Laurier au pouvoir. Mais lorsque mon parti commet une erreur administrative ou législative, rien ne me défend de condamner ce que ma conscience ne juge pas conforme à la justice. Je ne sacrifierai jamais à l'esprit de parti mes convictions ou ma liberté de parole. Je suis un trop bon sujet canadien et j'aime trop mon pays pour ne pas mieux remplir mon rôle dans la vie politique.

J'offre donc au Gouvernement d'accepter son bill si la proposition de l'honorable représentant de Hamilton y est incorporée. Je suis sûr que plusieurs de mes amis de la gauche en agiront ainsi. Dans ces conditions, le projet de loi semble équitable. Et tout ce que je demande, c'est précisément un traitement équitable pour un parti comme pour l'autre. J'aime une lutte électorale franchement menée et, pour cela, il faut que la liste des votants soit confectionnée équitablement. Avec le système que prescrit actuellement ce bill, nous aurons les listes les moins équitables, non seulement dans la Nouvelle-Ecosse, mais dans tout le Dominion. Une seule des clauses qui s'y trouvent suffira à provoquer une foule d'injustices au cours de l'élection. J'admets que l'honorable représentant de Hamilton ait raison de dire qu'il n'y a pas que des gens malhonnêtes et criminels au Canada. Mais une loi semblable peut facilement rendre un fonctionnement malhonnête. Cette loi dit que le recenseur ne sera tenu d'avoir une liste complète des votants que quinze jours avant la date du scrutin. Les membres de cette Chambre, qui ont eu à subir des élections, se rappellent comment au temps de sir John Macdonald et d'Alexander McKenzie, nous nous empressions, aussitôt la date de l'élection fixée, de courir chez l'officier

rapporteur pour en obtenir le plus grand nombre possible de copies de listes. Nous avions ces listes quarante et même soixante jours avant la date du scrutin. Le gouvernement de l'époque était assez généreux pour nous laisser avoir ces listes au prix de dix sous la copie. Sous l'empire de ce nouveau bill, les listes ne seront prêtes que quinze jours avant l'élection. Avez-vous songé à tout ce que cela signifie? Et rappelez-vous que ce n'est pas tout le monde qui pourra se procurer une copie des listes. Il en sera envoyé une à chacun des candidats, et l'on en affichera une autre dans un endroit public. Le Gouvernement croit-il que les circonscriptions électorales ne couvrent qu'un mille ou une mille et demi carré? Ignore-t-il que sur les 235 ou 240 circonscriptions qui éliront des représentants à la prochaine élection, il en est au moins une centaine qui couvrent de cinquante à cent milles carrés, et que certains comtés n'ont pas moins de cinq cents milles de longueur et trois cents milles de largeur? Comment veut-il qu'un candidat ou un reviseur fasse le tour de pareilles circonscriptions dans les quinze jours qui précéderont l'élection? Le candidat ne sait même pas si, à six heures du matin, le jour du scrutin, il ne trouvera pas une liste en partie renouvelée. Le recenseur peut, en effet, faire des changements sur la liste jusqu'à six heures du matin le jour de la votation. Allez en Allemagne demander au kaiser s'il connaît une meilleure façon de faire des élections. Il vous accueillera avec empressement si vous vous présentez avec des idées apparentées à celles dont il aime à s'inspirer. Je ne demanderai pas au leader du Gouvernement de remplir cette mission, car il est encore trop honnête. Mais quelques-uns de ses collègues sont tout mûrs pour ce voyage—le secrétaire d'Etat, par exemple, qui a conçu ce merveilleux projet de loi. Il plairait sûrement au kaiser d'entendre parler d'une pareille législation pour gouverner un peuple libre.

Plus on examine ce bill, plus on s'indigne. Il suffit pour cela d'aimer vraiment son pays, et de vouloir qu'il soit gouverné comme une nation libre. Ce projet de loi me fait mal au cœur, ni plus ni moins. Je n'ai aucun intérêt dans l'élection qui va avoir lieu, mais j'aime mon pays. Des gens comme ceux qui siègent à la droite se moquent de mes protestations; peu leur importe les moyens, pourvu qu'ils triomphent aux élections. Je me soucie avant tout de l'honneur de mon pays. Il me fait peine d'avoir à comparer l'esprit qui dirige le Gouvernement avec les sentiments qui animent le kaiser,